

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 NOVEMBRE 2020

Date de convocation du Conseil Municipal : le 06 novembre 2020

<u>Présents</u>: Yves GENEVOIS, Mariane MICHEL, Michel VACCON, Jean-Luc BASSET, Eric DOURNON, Jacques JOUANS, Valérie MARTINET, Elvina SAVIOUX et Nadine VERNEY

Absents: Bruno AVEQUE et Brigitte ARNAUD

Pouvoirs: Bruno AVEQUE à Yves GENEVOIS et Brigitte ARNAUD à Valérie MARTINET

Secrétaire de séance : Elvina SAVIOUX

Ce compte-rendu est également en ligne sur le site internet de la Commune : www.mairie-de-vaujany.fr

- Les élus approuvent le procès-verbal du Conseil municipal du 30 octobre 2020.
- Le Conseil décide de la reconduction du dispositif d'aide dérogatoire prévu à l'article 6 du décret n°2014-444 du 29 avril 2014 modifié relatif au fonds de soutien aux collectivités territoriales et à certains établissements publics ayant souscrit des contrats de prêt ou des contrats financiers structurés à risque, pour une nouvelle période de trois ans.
- Le Conseil décide d'attribuer une indemnité de conseil et de budget au titre de l'année 2020 au taux de 100% à Madame Catherine OSTERMANN, Comptable de la Commune, en sa qualité de conseil financier, au prorata des périodes concernées sur l'année, dans le cadre du budget de la Commune de Vaujany.
- Le Conseil approuve l'intégration de nouveaux tarifs au sein de la régie Pôle Culturel.
- Le Conseil approuve l'autorisation de grenadage depuis hélicoptère pour la saison d'hiver 2020/2021, ainsi que la liste des artificiers habilités dans le cadre du Plan d'Intervention pour le Déclenchement des Avalanches.
- Le Conseil approuve la convention avec la SARL Ambulances Taxi des Écrins relative à l'évacuation par ambulance des victimes d'accidents liés à la pratique du ski et disciplines assimilées pour la saison d'hiver 2020/2021 et fixe le tarif unitaire des prestations.
- Le Conseil approuve la convention avec la SARL Taxis Ambulances Guillermin relative à l'évacuation par ambulance des victimes d'accidents liés à la pratique du ski et disciplines assimilées entre l'Altiport de l'Alpe d'Huez et les cabinets médicaux de l'Alpe d'Huez pour la saison d'hiver 2020/2021 et fixe le tarif unitaire des prestations.
- Le Conseil approuve la tarification des secours et évacuation sur pistes pour la saison 2020/2021 présentés par la Société Publique Locale Oz-Vaujany.
- Le Conseil prend acte du bilan moral et financier du Ski Club de Vaujany 2019/2020 et des animations proposées durant la saison d'hiver 2020/2021 et approuve la convention avec le Ski Club de Vaujany accordant une avance sur la subvention 2021 d'un montant de 40 000 €.
- Le Conseil décide de confier la gestion du Stade de slalom communal de Montfrais au Ski Club de Vaujany pour la saison d'hiver 2020/2021, approuve les termes de la convention tripartite à intervenir entre la Commune de Vaujany, le Ski Club de Vaujany et la Société Publique Locale Oz-Vaujany et décide de verser une subvention d'un montant de 41 000 € au Ski Club de Vaujany pour la gestion du stade de slalom pour la saison d'hiver 2020/2021.
- Le Conseil approuve la convention avec le Ski Club de Vaujany accordant une subvention exceptionnelle de 73 000 €, dont une avance sur subvention d'un montant de 20 000 €, dans le cadre de l'organisation des courses FIS de décembre 2020 et de la Coupe d'Europe de janvier 2021.
- Le Conseil approuve la convention de mise à disposition du Jardin d'Enfants communal de Montfrais et des locaux attachés à l'École du Ski Français de Vaujany pour la saison d'hiver 2020/2021, moyennant un loyer annuel forfaitaire de 2 000 € TTC pour la mise à disposition du Jardin d'enfants et 3 000 € TTC pour la mise à disposition des locaux.



- Le Conseil approuve la convention de mise à disposition d'un local situé Gare du téléphérique au Bureau des Guides de l'Alpe d'Huez pour la saison d'hiver 2020/2021, à titre gracieux.
- Le Conseil décide de confier la gestion de l'accueil et des états de lieux des gîtes communaux à la SARL CLES DE VAUJANY pour une durée d'un an à compter de la signature de la convention qui interviendra au plus tard pour le démarrage de la saison d'hiver 2020/2021.
- Le Conseil approuve la convention de mise à disposition de personnel communal au groupe scolaire Les Ardoisières pour l'année scolaire 2020/2021 dans le cadre de la crise sanitaire du COVID-19.
- Le Conseil donne son accord concernant la gratification de fin d'année pour les agents de l'Office du tourisme ayant au moins 6 mois d'ancienneté, sur la base de 40% du salaire brut mensuel.
- Le Conseil autorise le Maire à réajuster les chapitres du budget Office de Tourisme 2020, au vu des dernières écritures comptables par décision modificative n°3.
- Le Conseil décide d'attribuer une indemnité de conseil et de budget au titre de l'année 2020 au taux de 100% à Madame Catherine OSTERMANN, Comptable de la Commune, en sa qualité de conseil financier, au prorata des périodes concernées sur l'année, dans le cadre du budget de l'Office de tourisme municipal de Vaujany.

Le Maire,

Yves GENEVOIS